



*Leader européen de la distribution de métaux nobles,
coté sur NYSE Euronext – compartiment C*

ASSIGNATION D'IMS

Jacquet Metals a procédé à l'assignation de la société IMS devant le Tribunal de commerce de Nanterre afin de faire interdire à ses organes de gestion la vente de la filiale Stappert sauf à obtenir une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce.

Cette assignation fait suite aux déclarations du Président du Conseil de Surveillance d'IMS laissant entendre que le processus de cession de Stappert allait se poursuivre nonobstant les dispositions légales applicables qui, selon Jacquet Metals, rendent obligatoires, à compter du dépôt de l'offre publique d'échange, la convocation d'une assemblée générale des actionnaires pour autoriser cette opération.

Par ailleurs, Jacquet Metals souhaite apporter les précisions suivantes concernant les informations diffusées par IMS en réponse à son projet d'offre publique d'échange :

1. Dans l'environnement de marché actuel, la mise en jeu des clauses de remboursement anticipé par les banques d'IMS ne constitue un risque réel que dans l'hypothèse où IMS se trouverait face à des difficultés de trésorerie, ce qui n'est pas le cas en l'état des informations publiques diffusées par IMS. Les premiers contacts avec les banques contredisent d'ailleurs les propos alarmistes du Président du Conseil de Surveillance d'IMS sur le sujet. Jacquet Metals considère à cet égard qu'un succès de son offre permettrait une discussion globale apaisée avec les banques dans un environnement de gouvernance cohérent.
2. Concernant sa position à l'égard d'une augmentation de capital d'IMS, Jacquet Metals souhaite préciser que depuis son entrée au Conseil de Surveillance, il a constamment été en faveur d'une telle mesure à la seule condition qu'elle s'accompagne d'une restructuration d'IMS à la hauteur des difficultés que rencontre la société.
3. Compte tenu tant de l'évolution du cours de bourse d'IMS que de celle de ses résultats, la participation de 23,17 % d'IMS détenue par Jacquet Metals, financée par endettement, est perçue comme un risque par le marché. En conséquence, cette participation pèse sur la valorisation de Jacquet Metals et il est donc faux de dire qu'une partie significative de la valeur de Jacquet Metals est représentée par sa participation dans IMS.

L'avenir d'IMS et de sa valorisation nécessite une stratégie claire, de développement et non de démantèlement, et un management ferme dans sa mise en œuvre. C'est le sens de l'offre de Jacquet Metals.

24 février 2010 après bourse : Résultats 2009
25 février 2010 : Réunion des analystes financiers

JACQUET Metals est distributeur d'aciers inoxydables et d'alliages de nickel, principalement sous forme de tôles épaisses dites « QUARTO ». Fort d'un réseau de 37 filiales dont 21 centres de distribution, le Groupe facture ses produits dans plus de 60 pays à 7 500 clients, présents dans les métiers de l'eau, de l'environnement, de l'énergie, de la construction mécanique et chaudronnée, de la chimie et de l'agroalimentaire.